

Des hackers placent du matériel pédopornographique sur les PC de leurs victimes : que faire ?

Conseils et mises en garde

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 15-11-2013

La Computer Crime Unit de la police fédérale (FCCU) a décelé ces derniers temps l'apparition d'une nouvelle forme de criminalité informatique. Des criminels affichent des images à caractère pédopornographique sur les ordinateurs hackés avec pour objectif de soutirer de l'argent, rapporte vendredi De Standaard.

Les cybercriminels font apparaître sur l'écran de l'ordinateur une fenêtre avec un texte annonçant que l'ordinateur a été bloqué en raison d'une "infraction à la loi du Royaume de Belgique". Le message signale que des éléments présents dans l'ordinateur prouvent que l'utilisateur a consulté des sites montrant des images de pornographie enfantine. Dans certains cas, des images ont même été affichées.

Pour débloquer l'ordinateur, les propriétaires sont invités à payer une "amende".

"Les criminels adaptent constamment leur modus operandi, mais il y a toujours une constante: ils jouent sur le sentiment de honte de leurs victimes", explique Stéphane Goddé, commissaire à la FCCU.

Aux Pays-Bas, plusieurs centaines de cas ont déjà été signalés. En Belgique, on en dénombre pour le moment beaucoup moins.

Comment réagir si votre ordinateur est bloqué par un "ransomware"?

Ransomware. Un logiciel malveillant qui bloque votre ordinateur et vous enjoint de vous acquitter d'une somme d'argent (rançon) pour être débloqué, sévit depuis des mois. Mais les infections semblent connaître une accélération ces derniers temps. Face à ce phénomène, la police fédérale a mis en place un numéro d'appel et un point de contact en ligne à destination des victimes.

En Belgique, c'est ni plus ni moins que l'identité de la Federal Computer Crime Unit (la FCCU, unité de la police fédérale qui lutte contre les crimes informatiques) qui a été usurpée.

Donc si votre ordinateur ou votre accès à internet est bloqué et affiche un message de la Police fédérale du genre "Activité illicite détectée. Pour lever le blocage de votre ordinateur, vous devez payer le recouvrement de 100EUR", il ne faut évidemment pas donner suite à cette injonction. Vous avez été infecté par un ransomware.

"En Belgique, ce virus est actif depuis environ six mois. Mais dernièrement, on reçoit plus de 15 appels téléphoniques de personnes infectées par jour à la zone de Bruxelles. Sans compter les

autres zones, les personnes qui ne réagissent pas et surtout celles qui s'acquittent réellement de la somme (environ 10%)", explique Olivier Bogaert, commissaire à la Computer Crime Unit de la PJ de Bruxelles.

Dans notre pays, le virus se fait aussi passer pour un message de la SABAM. Aux Etats-Unis, c'est le sigle du FBI qui est usurpé, en France, celui de la Gendarmerie nationale. Partout dans le monde, les polices informatiques mettent en garde contre ces attaques.

Plusieurs modes d'infection connus

"Il existe plusieurs modes d'infection avérés", informe Olivier Bogaert. "D'abord, les sites de téléchargement sur lesquels s'échangent des fichiers infectés mais également les sites de streaming, type YouTube. Ensuite, des liens partagés sur les réseaux sociaux du genre : 'regarde ce que cette fille fait en public' avec un lien vers une vidéo. Ajoutons, les jeux en ligne qui peuvent également être sources d'infection. Enfin, les sites pornographiques avec des bannières publicitaires infectées".

Face à l'ampleur de l'attaque, la police fédérale a mis au point un point de contact spécifique en ligne sur laquelle on trouve une fiche informative téléchargeable (il suffit de cliquer sur le lien indiqué sur la page).

Un nouveau numéro de téléphone est également accessible au public: le 02.743.72.00. Celui-ci explique aux victimes, en deux langues, la procédure à suivre afin de déposer plainte, de récupérer (si possible) leur argent et/ou de débloquer leur ordinateur.

Julien Vlassenbroe : <http://www.rtb.be/>

Source :Belga